

# 1. NOTE - GESTION DES CLES OTP A DESTINATION DES IENS

L'accès « **DIRECTEUR** » à l'application BE1D impose à l'accédant d'être préalablement **déclaré dans la base GRH AGAPE**, de **disposer d'une clé OTP** et d'**avoir la fonction de directeur ou la qualité de faisant fonction** déléguée par l'IEN au travers de l'application SOLARIS.

## 1) Remise de clés OTP :

C'est à l'IEN que revient cette mission. Vérifier avant la rentrée que tous les directeurs des écoles publiques et privées sous contrat ont une clé OTP.

L'IEN doit veiller à disposer toujours d'au moins 2 clés OTP en stock, dans le cas contraire il faut formuler une demande de service au guichet unique.

Avant de remettre une clé OTP, l'IEN doit s'assurer de l'allocation de la clé au directeur (via la console RC <https://id.ac-lyon.fr/console-rc/>).

## 2) Opérations sur les droits directeurs pendant la période du constat de rentrée :

### ➤ Vérification des droits dans SOLARIS

La veille de la rentrée vérifier dans SOLARIS que tous les directeurs des écoles publiques et privées sous contrat ont les droits pour leur école, sinon donner les délégations nécessaires.

### ➤ Gestion de remplacement d'un directeur.

Pendant la période du constat de rentrée (3 premières semaines de septembre), l'IEN doit récupérer, la clé OTP de l'ancien directeur pour la désallouer et l'allouer au remplaçant.

Ensuite, dans SOLARIS, l'IEN doit réaliser la délégation des droits.

### ➤ Affectation d'un directeur sur plusieurs écoles

L'IEN depuis l'application SOLARIS ajoute des droits de directeur sur les différentes écoles comme pour une affectation « normale ». Le directeur ne possède qu'une seule clé OTP mais a des droits pour plusieurs écoles.

## 3) L'IEN n'arrive pas réaliser l'allocation de la clé OTP :

L'IEN remonte le problème au guichet unique en effectuant une demande de service sur easyvista. (<https://portail.ac-lyon.fr/arena>).

## 4) Indisponibilité du lien BE1D sur le portail pour le directeur

Le directeur arrive sur le portail ARENA mais il n'accède pas à BE1D (L'application BE1D n'apparaît pas sur le portail) : il y a un problème de délégation de droits.

L'IEN depuis l'application SOLARIS ajoute les droits au directeur. Si l'IEN rencontre un problème avec l'application SOLARIS, il contacte le guichet unique par téléphone ou effectue une demande de service sur easyvista.

## 5) Le directeur change de département ou fin de la fonction de directeur :

Le directeur doit impérativement rendre sa clé OTP à son IEN.

Les directeurs quittant une circonscription pour un nouveau poste de direction dans le département du Rhône conservent leur clé OTP.

## 6) Le directeur change de direction d'école dans une même circonscription :

Le directeur garde sa clé OTP et l'IEN contrôle dans SOLARIS que les droits sont bien délégués sur sa nouvelle école.